

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre à dix-huit heures trente minute, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs BOUCHER Dany, CARPENTIER Christelle, COSNARD Annabelle, DEPARROIS Alexandre, DESHAYES Nicolas, FLAT Sophie, NOEL Grégory, ROEHM Sébastien, SCIPION Anita, TOURIN Benjamin, formant la majorité des membres en exercice le Conseil Municipal étant composé de 19 membres.

Absents : BERNARD Nicolas, BREARD Stéphane, CHARLET Bruno a donné pouvoir à ROEHM Sébastien, CORNILLE Laurianne, Sonia GUEDON, HUE Corinne a donné pouvoir à CARPENTIER Christelle, LECHEVALLIER Stéphanie a donné pouvoir à DESHAYES Nicolas, MILON David, SERGENT Marie.

Secrétaire : M. BOUCHER Dany.

1. DECISION MODIFICATIVE 1 :

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder une décision modificative afin d'inscrire au Budget Primitif 2022 l'ensemble des subventions récemment accordées à la municipalité pour la création du pôle scolaire et sa réserve incendie, ainsi que d'inscrire le prêt réalisé par la commune :

Fond de concours de l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'un montant de 6856€ en faveur de la création d'un Point incendie. Emprunt 600 000€. Subvention accordée par le Conseil Départemental de l'EURE 446 844 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21312 : Bâtiments scolaires		1 046 844,00 €		
D 21538: Autres réseaux		6 856,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles		1 053 700,00 €		
R 13158 : Subv des autres regroupements				6 856,00€
R 1323 : Départements				446 844,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				
R 1641 : Emprunts en Euros				600 000,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées				600 000,00 €
TOTAL GENERAL		1 053 700,00 €		1 053 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec :

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- D'approuver la décision modificative telle que présentée dans le tableau ci-dessus
- D'inscrire les crédits au BP 2022

2. AVENANT MAPA CREATION PÔLE SCOLAIRE DE GOUPIL-OTHON :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer un avenant aux marchés publics de création du pôle scolaire de GOUPIL-OTHON suite à des modifications des travaux en cours de chantier :

	Montant H.T. Marché	Plus-Value	Montant H.T. Marché
Lot 13 Ent. REVNOR	27 265,00 €	2 120,00€	29 745,00 €
TOTAL		2 120.00€	29 745,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté entraînant une plus-value d'un montant total de 2 120.00€ HT, de prévoir les crédits budgétaires suffisant à l'article 21318 du BP 2022

3. CONVENTION ENTRETIEN MICRO-CRECHE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal une convention d'entretien des abords de la micro-crèche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie située rue du Neubourg lieu-dit le presbytère 27170 GOUPIL-OTHON. Cette convention permettra de confier la gestion et l'entretien des abords de la micro-crèche à la commune de GOUPIL-OTHON. Cette convention aura une durée maximum de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- D'autoriser M. le Maire de signer la convention avec les services de l'Intercom Bernay terres de Normandie.

4. NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de nomination du correspondant incendie et secours.

M. le Maire propose la nomination de M. TOURIN Benjamin conseiller municipal.

Benjamin TOURIN ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- De nommer Benjamin TOURIN comme correspondant incendie et secours.

5. CHANGEMENT SENS DE CIRCULATION RUE DU BOUT DE LA VILLE :

M. le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le sens de circulation rue du bout de la ville, la voie de circulation n'est pas suffisamment large pour permettre une circulation en toute sécurité, de plus ce changement de sens de circulation permettra de baisser la vitesse excessive de certains usagers. M. le Maire propose la modification de circulation telle que résumée dans le plan ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- D'autoriser la location de la parcelle à l'EARL de la jeunesse.
- De procéder au même tarif de location qu'avec le précédent locataire.
- D'autoriser M le Maire à établir et signer au nom de la commune le bail de location.

7. PLANTATIONS ARBRES :

M. le Maire présente au conseil le dossier de candidature une naissance, un arbre. Il permettrait un accompagnement financier et technique pour la plantation d'arbres au sein de la commune de GOUPIL-OTHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- D'autoriser M. le Maire à présenter la candidature de la commune à l'appel à projet « une naissance, un arbre » organisé par le Conseil Départemental de l'EURE.
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne conduite du projet.

8. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

M. le Maire informe le conseil que les services de la préfecture de l'Eure ont signalé par courrier l'obligation de mise en place d'un plan communal de sauvegarde. Suite à la nomination du Correspondant incendie et secours, il est proposé que le P.C.S. soit réalisé par M TOURIN Benjamin

Benjamin TOURIN ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

- Benjamin TOURIN, correspondant incendie et secours est chargé de la création du P.C.S.

9. QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX SIEGE :

M. le Maire présente l'estimation des travaux prévu Rte du Neubourg à l'école pour la pose d'un nouveau transformateur ainsi que l'enfouissement du réseau tel que suit :

OPERATION	MONTANT TTC	REPARTITION	PARTICIPATION	MONTANT PREVU
Réseau distribution publique	143 000,00	100%	7% HT	8 342,00
Réseau éclairage public coordonné	27 000,00	100%	20% HT	4 500,00
Réseau télécom	21 000,00	100%	30% HT +TVA	8 750,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SIEGE
- Prévoir les crédits budgétaires au BP 2023

REGLEMENT VIE SCOLAIRE :

M. Le Maire informe le conseil que suite à la reprise de la compétence scolaire par la commune de GOUPIL-OTHON, il est indispensable de créer un règlement de vie scolaire.

Dès la rédaction de ce règlement il sera fourni à l'ensemble des parents ayant des enfants scolarisés au sein de l'école de GOUPIL-OTHON.

DECORATION DE NOEL :

M. DESHAYES Adjoint demande au conseil compte tenu des circonstances exceptionnelles relatives aux besoins d'économie d'énergie cet hiver, si les membres du conseil municipal souhaitent poser les traditionnelles décorations lumineuses de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De maintenir la pose des décorations lumineuses de Noël.

Compte tenu de la nécessité d'économie d'énergie les membres du conseil réfléchissent à une possible modification des horaires d'éclairage public, peut-être allumage à 06h00 le matin.

Ce point sera proposé au prochain conseil.

ASSOCIATION LES Z'ENFANTS DE GOUPIL-OTHON :

M. le Maire annonce la création d'une nouvelle association, son programme est d'organiser des temps festifs pour tous les enfants résidants à GOUPIL-OTHON scolarisés ou non de 0 à 18 ans.

Cette association organisera sa 1^{ère} réunion le vendredi 7 octobre 19h30 salle des mariages de GOUPIL-OTHON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 30.

Goupil-Othon le 30 septembre 2022
Le Maire Sébastien ROEHM,